



Mur porteur d'un box en danger

Par **kotys**, le **18/09/2009** à **11:47**

Bonjour,

Je possède depuis 7 ans un appartement et un box dans une copropriété dont le syndic est assuré par une agence immobilière bien connue. Mon box est situé en bout d'un alignement de 10 box formant un bâtiment à part entière de 2.5 de hauteur, j'ai donc d'un côté un séparatif et un mur porteur.

Depuis le mois de février 2009 j'ai remarqué la présence de fissures à l'angle de 2 murs poteurs, j'ai signalé au syndic la présence de ces fissures qui ne cessent de s'agrandir régulièrement et le mur pignon (porteur) s'est déjà désolidarisé, travaillant moi-même dans le bâtiment j'ai diagnostiqué un déchaussement de la fondation.

Le syndic ne semble absolument pas pressé de s'emparer du problème, au rendez-vous qui m'a été fixé avec la responsable de la copropriété, j'ai vu arrivé un entrepreneur qui aurait été appelé par l'agence immobilière gestionnaire de la copropriété pour dresser un devis et depuis plus rien.

Ma question est la réparation entre t elle dans le cadre des parties communes?
et dans ce cas les dépenses sont elles réparties sur l'ensemble des propriétaires des box ou uniquement sur le propriétaire du box dans lequel le mur porteur menace de s'écrouler?
Merci de répondre à mes questions.